

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 16 juillet 2015, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Pépin prend place à la table du conseil à 19h15.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**RÉSOLUTION 07-209-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du règlement d'emprunt numéro 782-15 pour la rue Saint-Georges;
3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 783-15 pour la rue Principale;
4. Offre de services – Rénovation Centre communautaire;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-210-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 782-15 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 600 853 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GEORGES – PHASE I**

Madame Brigitte Vachon, directrice générale procède à la lecture du règlement numéro 782-15.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le

règlement numéro 782-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 853 \$ pour le réaménagement de la rue Saint-Georges – Phase I.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-211-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 783-15 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN UN EMPRUNT DE 1 958 061 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE SUR LA PORTION COMPRISE ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET BERNARD

Madame Brigitte Vachon, directrice générale procède à la lecture du règlement numéro 783-15.

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement numéro 783-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 958 061 \$ pour la réfection de la rue Principale sur la portion comprise entre les rues Saint-Georges et Bernard.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-212-15

OFFRES DE SERVICES – RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- d'accepter l'offre de services de Consultants Lemay & Choinière inc. relative à la phase 1, soit l'étape d'analyse structurale et options de réparation, pour un montant de 4 035 \$ plus taxes, et d'utiliser au besoin la phase 2, plans et devis, au montant de 5 000 \$ plus taxes;
- de demander des soumissions par appel d'offres public pour la réfection des fondations et travaux connexes;
- de demander des offres de services pour la réalisation de l'aménagement paysager et de l'enseigne.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-213-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière